



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
le lundi 22 juin 2020 à 19h30
sous la présidence de Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire

Membres présents ou représentés : Mme CAVODEAU Marie-Josée,
M. BOECKEL Peter, Mme TRITSCHLER Michèle, M. BALL Patrick
M. BOECKEL Jean-Daniel, M. DELEDDA Jean-André, M. GRODARD Denis, M. HANSMANN
Frédéric, Mme HERRMANN Mélanie, M. HIRTZ Edy, M. MERVELET Michael, Mme MEYER
Christine, M. MEYER Serge, Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusés : M. WANTZ Stéphane et Mme SELTZ Catherine

Membres absents non excusés :

Membres du conseil municipal :

Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 15 Présents : 13

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents.

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Sauvegarde des données informatiques : avenant n°8 à la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification apportée à l'ordre du jour.

1.

N°18/2020

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 février 2020.

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2020 est approuvé à 11 voix (pour) et 4 abstentions.

2.

N°19/2020

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2020

(Date de la 1^{ère} séance du conseil municipal prévue initialement le 8 juin reportée au 22 juin 2020)

Le compte-rendu de la séance du 23 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

3.

N°20/2020

Objet : Création des commissions communales

Sur proposition de Madame le Maire, il est souhaité que les adjoints soient invités d'office aux réunions.

Il a donc été constitué les commissions communales suivantes :

• **COMMISSION DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Président : M. BALL Patrick

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, Mme TRITSCHLER Michèle
M. BOECKEL Jean-Daniel, M. GRODARD Denis
M. HANSMANN Frédéric, M. MEYER Serge

• **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Présidente : Mme CAVODEAU Marie-Josée

Membres : M. GRODARD Denis, M. HANSMANN Frédéric
M. MEYER Serge, M. WANTZ Stéphane, M. BALL Patrick



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

• **COMMISSION BATIMENTS, URBANISME, PLUI ET CIMETIERE**

Président : M. BOECKEL Peter

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. BOECKEL Jean-Daniel,
M. DELEDDA Jean-André, M. GRODARD Denis
Mme HERRMANN Mélanie, M. HIRTZ Edy, M. MERVELET Michael
M. MEYER Serge, M. WANTZ Stéphane

• **COMMISSION EAU, ASSAINISSEMENT ET VOIRIE**

Président : M. BOECKEL Peter

Référent : M. WANTZ Stéphane

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. BOECKEL Jean-Daniel
M. DELEDDA Jean-André, M. GRODARD Denis
Mme HERRMANN Mélanie, M. HIRTZ Edy,
M. MEYER Serge, M. WANTZ Stéphane

• **COMMISSION ENVIRONNEMENT, EAU (SOURCES) ET FORET**

Présidente : Mme TRITSCHLER Michèle

Référent : M. HANSMANN Frédéric

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. DELEDDA Jean-André
M. HIRTZ Edy, Mme MEYER Christine

• **COMMISSION TOURISME, CULTURE**

Présidente : Mme TRITSCHLER Michèle

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. BOECKEL Jean-Daniel
M. DELEDDA Jean-André, M. HANSMANN Frédéric,
M. MERVELET Michael, M. MEYER Serge
Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

• **COMMISSION COMMUNICATION ET FLEURISSEMENT**

Présidente : Mme TRITSCHLER Michèle

Référent : M. DELEDDA Jean-André

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. BOECKEL Jean-Daniel
M. HANSMANN Frédéric, M. MERVELET Michael, M. MEYER Serge
Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

• **COMMISSION ECOLE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE**

Président : M. BALL Patrick

Référent : Mme HERRMANN Mélanie

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, Mme TRITSCHLER Michèle
M. HANSMANN Frédéric, M. MERVELET Michael,
Mme MEYER Christine, Mme SELTZ Catherine

• **COMMISSION JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

Président : M. BALL Patrick

Référents : Mme TRITSCHLER Michèle et MERVELET Michael

Membres : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. HANSMANN Frédéric
Mme HERRMANN Mélanie, Mme MEYER Christine,
Mme SELTZ Catherine



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de **MITTELBERGHEIM**

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Présidente : Mme CAVODEAU Marie-Josée

Référente : Mme SELTZ Catherine

Membres : Mme TRITSCHLER Michèle, M. HANSMANN Frédéric,
Mme MEYER Christine, Mme HERRMANN Mélanie

Il est rappelé que selon l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai si la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer ou les présider si le maire est absent ou empêché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désignation des délégués ci-dessus

4.

N°21/2020

Objet : Diverses désignations des délégués

- **Délégué aux écoles :**

Titulaire : M. BALL Patrick

Le Conseil Municipal, à 14 voix « pour » et 1 abstention,

- accepte la désignation du délégué ci-dessus.

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

A la demande des services fiscaux, le Conseil Municipal propose la liste des membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs. Le directeur des services fiscaux désignera six membres titulaires et six membres suppléants.

- **Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

- Titulaires : M. BOECKEL Jean-Daniel , M. GRODARD Denis, M. HANSMANN Frédéric

- Suppléants : M HIRTZ Edy , M. MEYER Serge , Mme MEYER Christine

- **Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties**

- Titulaires : M. BOECKEL Peter, M. DELEDDA Jean-André, M.BALL Patrick

- Suppléants : Mme TRITSCHLER Michèle, M. GRODARD Denis, Mme MEYER Christine

- **Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation**

- Titulaires : Mme TRITSCHLER Michèle M. MEYER Serge

- Suppléants : M. DELEDDA Jean-André, Mme CAVODEAU Marie-Josée

La taxe d'habitation devrait être supprimée en 2021.



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

- **Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domicilié dans la commune**

Titulaires :

- | | | |
|----------------------|-------------------------|------------------|
| o M. MEYER Jean-Marc | 33 rue Ste Marguerite | 67680 EPPFIG |
| o M. ZEYSSOLFF Yvan | 156 route de Strasbourg | 67140 GERTWILLER |

Suppléants :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|----------------|
| o M. STOEFFLER Vincent | 1 rue des Lièvres | 67140 BARR |
| o Mme BORGNE Marguerite | 16 rue de Dieffenthal | 67600 SELESTAT |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

• **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les délégués locaux du C.N.A.S. dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit six années.

- | | |
|------------------------|---------------------------------|
| - Collège des élus : | Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire |
| - Collège des agents : | Mme FASSEL Paméla, Secrétaire |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désignation des délégués ci-dessus

5.

N°22/2020

Objet Election des délégués

Communauté de Communes du Piémont de Barr

Les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau qui est constitué en application de l'article L.2121-1 du CGCT dès l'élection du Maire et des Adjointes au Maire.

Ainsi, les conseillers communautaires sont de plein droit désignés selon leur rang du tableau, soit le Maire pour les communes détenant un siège.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le conseiller communautaire suppléant est automatiquement celui qui suit le conseiller titulaire dans l'ordre du tableau, donc le 1^{er} Adjoint au Maire (art L.273-12 du Code Electoral).

- Délégué : Mme CAVODEAU Marie-Josée
- Suppléant : M. BALL Patrick

Syndicat Mixte du Piémont des Vosges

Pas de délégué à élire, c'est la communauté de communes qui y siège

SMICTOM

Pas de délégué à élire, c'est la communauté de communes qui y siège

Syndicat forestier de Barr et des six autres communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

- nomme **Mme TRITSCHLER Michèle** en qualité de **déléguée** auprès du Syndicat forestier de Barr et des six autres communes.



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Syndicat des communes et établissements publics forestiers du Piémont de Barr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

- nomme **Mme TRITSCHLER Michèle** en qualité de **délégué titulaire** et **M. BOECKEL Peter** en qualité de **délégué suppléant** auprès du Syndicat des communes et établissements forestiers du Piémont de Barr.

Syndicat du Bruch de Zellwiller

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

- nomme **Mme TRITSCHLER Michèle** en qualité de **déléguée** auprès du Syndicat du Bruch de Zellwiller.

S.D.E.A. (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin)

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du S.D.E.A.

Vu le CGCT et notamment ses articles 2121-21 ;

Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence

En application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA, conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide, après délibération et vote, à l'unanimité, de désigner **M. BOECKEL Peter**, **délégué** de la commune de Mittelbergheim, au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du S.D.E.A.

6.

N°23/2020

Objet : Désignation représentant des Plus Beaux Villages de France

Composition de l'association :

Membres actifs (collège n°1) : *Sont membres actifs les personnes morales constituées par les communes sur les territoires desquelles un ou plusieurs villages satisfaisant aux critères définis par la Charte de Qualité de l'Association, sont classés « Plus Beaux Villages de France », et représentées par leur maire ou, à défaut, par un membre de leur conseil municipal désigné par délibération de ce conseil obligatoirement adressée au siège de l'association.*

Ils siègent avec voix délibérative, avec une voix par village classé, aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire ainsi que dans toutes les instances dans lesquelles ils ont été préalablement candidats et élus. Les maires ou délégués des villages classés constituent le collège n°1 des membres statutaires

Mme TRITSCHLER Michèle et M. HANSMANN Frédéric proposent leur candidature.



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
Nombre de bulletins pour Mme TRITSCHLER Michèle : 4
Nombre de bulletins pour M. HANSMANN Frédéric : 9
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins d'abstentions : 1

M. HANSMANN Frédéric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre actif.

Membres qualifiés (collège n°2) : *Les personnes physiques ayant siégé en tant qu'élu dans l'une des instances de l'Association durant la précédente mandature qui en font la demande ou sur proposition du Bureau. Ils sont désignés après chaque élection municipale, lors du renouvellement des mandats des administrateurs, par le Bureau sortant, parmi les personnes n'ayant pas reconduit de plein gré leur fonction d'élu. Ils adhèrent à l'objet de l'Association et sont motivés pour la faire bénéficier de leur compétence.*

Mme le Maire propose M. HILGER Alfred

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, nomme **M. HILGER Alfred** en qualité de **Membres qualifiés**.

Peuvent être membres associés

- **les experts (collège n°3) :** *Personnalités qualifiées adhèrent à l'objet de l'Association et motivées pour la faire bénéficier de leur compétence. Ils siègent à l'Assemblée Générale Ordinaire avec voix consultative. Ils siègent avec voix délibérative aux commissions techniques auxquelles ils ont été préalablement candidats et élus. Ces personnalités constituent le collège n°3 des membres statutaires.*
- **les prestataires (collège n°4) :** *Qui en tant que personnes physiques ou morales, adhèrent à l'objet de l'association et deviennent partenaires de sa stratégie de développement des villages. Ils constituent le collège n°4 des membres statutaires.*
- **les amis (collège n°5) :** *En tant que personnes physique adhèrent à l'objet de l'Association. Ils constituent le collège n°5 des membres statutaires.*

Le conseil municipal ne propose aucune candidature.

7.

N°24/2020

Objet : Délégations consenties par le Maire aux Adjoints

Répartition des compétences des adjoints :

- M. BOECKEL, 1^{er} adjoint est en charge :
De l'urbanisme, des bâtiments, PLUI, cimetière, ouvriers municipaux, voirie (circulation) eau, assainissement
- Mme TRITSCHLER Michèle, 2^{ème} adjointe est en charge :
De l'environnement, eaux (sources), forêt, culture, tourisme, communication
- M. BALL Patrick, 3^{ème} adjoint est en charge :
Des finances, école, jeunesse, sport, vie associative, suppléant à la Communauté de Commune du Pays de BARR.



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

L'article L2122-18 du C.G.C.T. permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

Le Maire propose

- de donner délégation permanente de signature à ses adjoints, Madame TRITSCHLER Michèle, Messieurs BOECKEL Peter et BALL Patrick, en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, pour les actes d'état civil, les documents comptables et tous autres documents pouvant entraîner un retard dans les tâches administratives.
- de donner délégation pour la gestion des logements communaux à M. BOECKEL Peter avec autorisation de signature des contrats de location et annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable aux délégations susnommées,
- demande que les arrêtés municipaux soient pris dans ce sens.

8.

N°25/2020

Objet : Fixation du montant et des cotisations d'attributions des indemnités de fonction des élus

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L 2123-23 et L2123-24,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et de ses Adjoints,

Après en avoir délibéré en commission finance en date du 17.06.2020, celle-ci propose de fixer les taux suivants :

Fonction	Indemnités Maire et Adjoints <i>Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 ET L2123-24 du code général des collectivités territoriales</i>	Montants mensuels bruts
Maire	40.3%	1567.43€
1^{er} Adjoint	10.7%	416.17€
2^{ème} Adjoint	10.7%	416.17€
3^{ème} Adjoint	10.7%	416.17€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de ne pas revaloriser les indemnités pour l'année 2020 (contexte Covid),
- décide de maintenir l'indemnité du **Maire** jusqu'au 31 décembre 2020 à **31% de l'indice 1027**,
- décide de maintenir l'indemnité des **Adjoints** jusqu'au 31 décembre 2020 à **8.25% de l'indice 1027**
- l'indemnité prendra effet à compter du 23 mai 2020, pour le Maire ainsi que pour les Adjoints.
- Ces indemnités sont effectives depuis les élections municipales du 23 mai 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer les taux validés en commission finances (voir tableau page précédente) à **compter du 1^{er} janvier 2021.**



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

9.

N°26/2020

Objet : Vote des taxes

Le conseil municipal sur proposition de Mme Le Maire, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition de 2020 comme suit :

Objet	Année 2019			Année 2020		
	Bases imposition effectives	Taux %	Produit en €	Bases imposition prévisionnelles	Taux %	Produit en €
Taxe d'habitation	930 800	15,10	140 551			
Taxe foncière (bâti)	945 400	7,53	71 189	942 100	7.53	70 940
Taxe foncière (non bâti)	144 500	24,33	35 157	146 300	24.33	35 595
			246 897			106 5350

10.

N°27/2020

Objet : Budget 2020

Pour rappel :

Compte administratif 2019

Investissement :

- Dépenses 140 283,42 €
- Recettes 55 014,89 €

- Résultat d'investissement - 85 268,53 € (déficit)

Fonctionnement :

- Dépenses 501 475,54 €
- Recettes 978 508,79 €

- Résultat de fonctionnement 477 033,25 € (excédent)

Résultat de l'exercice est de **391 764,72 €**.

Ce résultat coïncide avec l'excédent dégagé par le compte de gestion 2019.

Affectation du résultat 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement 2019 (C/001) 85 268,53 €
Excédent de fonctionnement 2019 477 033,25 €



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
 DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Affectation du résultat	477 033,25 €
Affectation complémentaire en réserve investissement (c/1068)	85 268,53 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	391 764,72 €

Budget prévisionnel 2020

Fonctionnement :

- Dépenses : 889 624,72 €
- Recettes : 889 624,72 €

Investissement

- Dépenses : 304 358,53 €
- Recettes : 304 358,53 €

Comptabilité : arrêté de virement

Arrêté du Maire n° 22/2020 Portant virement de crédit

Il est procédé au virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement

ARTICLE	PREVISIONNEL 2020	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
60631 - fournitures d'entretien	1 400 €	+1 500 €	2 900 €
60632 - fournitures de petit équipement	4 000 €	+2 500 €	6 500 €
6068 - autres matières et fournitures	0 €	+2 000 €	2 000 €
6281 - concours divers (cotisations...)	0 €	+6 000 €	6 000 €
TOTAL +12 000 €			
615221 - bâtiments publics	90 000 €	-12 000 €	78 000 €

Les services financiers de la Commune et le comptable public sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'arrêté de virement.

11.

N°28/2020

Objet : Sauvegarde des données informatiques : avenant n°8 à la convention

VU la délibération du 20 décembre 2011 de la Communauté de Communes du Piémont de Barr qui assure la sauvegarde des données informatiques,

VU la délibération 29/2015 du 16 mars 2015 concernant les avenants n°2 et n°3,

VU la délibération 28/2016 du 4 avril 2016 concernant l'avenant n°4,

VU la délibération 36/2017 du 29 mai 2017 concernant l'avenant n°5,



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

VU la délibération 09/2019 du 18 mars 2019 concernant l'avenant n°6,
VU la délibération 56/2019 du 25 novembre 2019 concernant l'avenant n°7,

CONSIDERANT que la sauvegarde des données pour l'année 2019 a coûté 107,40 € pour la commune.

Le coût total de la sauvegarde pour l'année 2020 est de 2 190 € TTC réparti à égalité par adhérent, soit 136.875 € TTC pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, d'accepter cet avenant

12.

N°29/2020

Objet : Rapport concernant les commissions

Commissions :

- Culture, tourisme
- École, jeunesse
- Urbanisme
- Voirie
- Finances

Les comptes rendus des différentes commissions sont consultables en mairie.

13.

N°30/2020

Objet : Renouvellement du contrat de M. UHLRICH Fabrice

CONSIDERANT que le contrat d'engagement annuel de M. UHLRICH Fabrice, agent contractuel, a échu le 4 juin 2020 et que la commune est satisfaite de son travail.

Mme le Maire a renouvelé son contrat pour une année aux mêmes conditions.
Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat de M. UHLRICH Fabrice du 5 juin 2020 au 4 juin 2021, sous réserve de l'accord du centre de gestion du Bas-Rhin,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

14.

N°31/2020

Objet : Divers

Stage Musique MittelCuiv'Heim : Sous réserve de la levée des mesures sanitaires et de la distanciation physique liées à la pandémie de COVID, le stage musique se déroulera la dernière semaine d'août. Il se tiendra au club house, en plein air. De plus, une option de réservation des chapiteaux (en cas de mauvais temps) à d'ores et déjà été prise auprès des services de la Communauté de Communes

Heyler Serge : M. HEYLER a obtenu une autorisation auprès de la mairie pour la vente de tartes flambées, devant son domicile Holzweg, partie privative, chaque vendredi et dimanche soir jusqu'à



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

20h et cela jusqu'au 27 août 2020 (aide aux professionnels contexte COVID). Il est rappelé que M. HEYLER reste responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de ce travail.

Tootopoids : Mme Renard propose une fois par mois, la livraison de panier, précommandé. La livraison se déroule sur le parking du rond-point de Mittelbergheim (RIS) tous les 1er mardi de chaque mois entre 17h00 et 17h15.

Camion à pizzas : L'ETNA, un camion à pizzas au feu de bois, demande une autorisation afin d'occuper un emplacement communal les jeudis soir. Le conseil municipal propose une période d'essai allant jusque fin d'année 2020. En outre, le conseil municipal demande de prendre en compte la fermeture des restaurants, pour que cette activité de pizza ne leur porte pas préjudices

Restaurant Lindelplatzel : Restaurant Lindelplatzel : Demande à mettre en place une terrasse temporaire sur les 3 places de parking situées à gauche devant le restaurant (aide aux professionnels contexte Covid). Après échange avec le restaurateur, une convention est mise en place à titre exceptionnel pour une durée déterminée. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Visite forêt communale: Plusieurs dates ont été proposées par M. ZIRNHELD à savoir :

26 juin	10 juillet
3 juillet	17 juillet

Après concertation avec les membres du conseil municipal, la date choisie est le 10 juillet 2020. Les informations concernant la durée et l'heure seront transmises au conseil par mail depuis le secrétariat de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h20.

Mittelbergheim, le 22 Juin 2020

Le Maire,
Marie-Josée CAVODEAU



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
 DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :	22 JUIN 2020
DATE DE LA CONVOCATION :	15 JUIN 2020
CONSEILLERS EN FONCTION :	15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
18 / 2020	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 février 2020	1
19 / 2020	Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2020	1
20 / 2020	Création des commissions communales	1-2
21 / 2020	Diverses désignations des délégués	3-4
22 / 2020	Election des délégués	4-5
23 / 2020	Désignation représentant des Plus Beaux Villages de France	5-6
24 / 2020	Délégations consenties par le Maire aux Adjoints	6
25 / 2020	Fixation du montant et des cotisations d'attributions des indemnités de fonction des élus	7
26 / 2020	Vote des taxes	7
27 / 2020	Budget 2020	8
28 / 2020	Sauvegarde des données informatiques : avenant n°8 à la convention	9
29 / 2020	Rapport concernant les commissions	10
30 / 2020	Renouvellement du contrat de M. UHLRICH Fabrice	10
31 / 2020	Renouvellement du contrat de M. UHLRICH Fabrice	10-11



COMMUNE de
MITTELBERGHEIM
 DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
 SEANCE DU 22 JUIN 2020:**

NOM DES CONSEILLERS	PROCURATION	OBSERVATIONS	SIGNATURES
Mme CAVODEAU Marie-Josée Maire			
M. BOECKEL Peter Adjoint	De M. WANTZ Stéphane		
Mme TRITSCHLER Michèle Adjointe			
M. BALL Patrick Adjoint			
M. BOECKEL Jean-Daniel Conseiller			
M. DELEDDA Jean-André Conseiller			
M. GRODARD Denis Conseiller			
M. HANSMANN Frédéric Conseiller	De Mme SELTZ Catherine		
Mme HERRMANN Mélanie Conseillère			
M. HIRTZ Edy Conseiller			
M. MERVELET Michael Conseiller			
Mme MEYER Christine Conseillère			
M. MEYER Serge Conseiller			
Mme SELTZ Catherine Conseillère		Absente excusée	
M.WANTZ Stéphane Conseiller		Absent excusé	



Joyau du Vignoble d'Alsace

COMMUNE de
MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN